



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tribunaux des affaires de sécurité sociale

Question écrite n° 95312

Texte de la question

M. Jean-Charles Taugourdeau attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur la problématique que constituent les TASS (tribunaux des affaires de sécurité sociale). En effet ces derniers ne semblent pas respecter bon nombre de principes fondamentaux du droit tel que le droit à un tribunal impartial. En effet l'organisme de la sécurité sociale est à la fois juge et partie puisque le requérant est toujours opposé à l'un de ses organes et que parallèlement les assesseurs sont choisis sur proposition des syndicats qui gèrent la sécurité sociale. Cette confusion grave partie/juge n'est cependant pas la seule anomalie que l'on peut reprocher à ce tribunal. En effet le fonctionnement même du tribunal est financé par la sécurité sociale et les magistrats en activité sont, contrairement à ce que prévoit la loi, payés non pas par le ministère de la justice mais par le ministère des affaires sociales. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si il compte mettre fin à ces anomalies et si tel est le cas dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Taugourdeau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95312

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 avril 2016](#), page 3534

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)